

DECISION n°1/2025

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2025 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTS DE PARCOURS DES DISPOSITIFS DE REUSSITE EDUCATIFS DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET FLEURY-MEROGIS DANS L'ANALYSE DES PRATIQUES

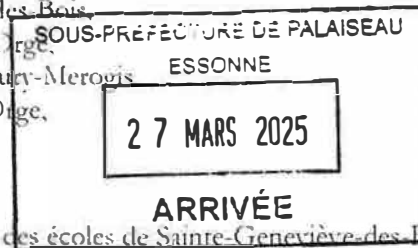
Entre,

Le Président de la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,

La Présidente de la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis

Le Président de l'association CEPFI de Saint-Michel-Sur-Orge,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme de réussite éducative porté par la Caisse des écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT que les partenaires de la réussite éducative souhaitent donner comme priorité le soutien à la parentalité par le biais du rétablissement (ou de l'amélioration) de la communication entre les membres d'une famille et par la possibilité de recourir à des conseils éducatifs,

CONSIDERANT que le soutien à la parentalité se développe au sein du dispositif et qu'il constitue un outil ~~essentiel~~ pour la prise en compte globale de l'environnement de l'enfant, la caisse des écoles et le « point écoute famille » du CEPFI ~~décident~~ de compléter l'offre d'action destinée aux familles en ~~proposant~~ des permanences psychologiques dans les locaux du CEPFI,

DECIDE

DE SIGNER la convention de partenariat présentée entre la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, la Caisse des Ecoles de Saint-Michel-sur-Orge, le Centre Communal d'Action Sociale de Fleury-Merogis et l'association Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) représentée par Monsieur PICOLLO, Président.

PRECISE que la convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

PRECISE que chaque temps sera rémunéré sur la base d'un coût horaire de 55€ (TTC) pour les actions d'analyses de pratique soit un montant de 660€.

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Caisse des écoles.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 1^{er} janvier 2025.


Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

